

DEC192913DSFIM

Décision portant nomination de M. Emmanuel Vialan aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel Vialan ingénieur de recherche, responsable du service technique et logistique de la Délégation Occitanie Ouest, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'intervenir en expertise sur les systèmes de chauffage-ventilation-climatisation et sur les problématiques liées à la performance énergétique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel Vialan demeure affecté à la Délégation Occitanie Ouest du CNRS.

Article 2

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 M. Emmanuel Vialan percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

CNRS

DSFIM

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

T. 01.44.96.40.00

www.cnrs.fr



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit

